

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

COMMUNE de

SERMENTIZON

7.1

Version Septembre 2014
pour Arrêt, modifiée
Octobre 2016 pour
Approbation



SCP DESCOEUR F et C
Architecture et Aménagement du Territoire
49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.35.16.26.
Fax : 04.73.34.26.65.
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes Sanitaires et Plans des Réseaux d'Assainissement

PRESCRIPTION

Délibération du conseil municipal 26.08.2011

ARRET DU PROJET

Délibération du conseil municipal du 30.10.2015

APPROBATION

Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

1/ L'eau potable

Gestion. La commune de SERMENTIZON adhère au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable « Rive Gauche de la Dore » qui gère le réseau.

Le SIAEP Rive Gauche de la Dore alimente Sermentizon, Saint-Flour, Néronde-sur-Dore et Courpière.

Réseaux. L'eau potable est captée dans la nappe alluviale de l'Allier sur la commune de Pont du Château au Lieu-dit Le Buisson. Le système se compose d'une station de pompage et d'une conduite de refoulement de diamètre 200 mm jusqu'à une série de réservoirs : Courcourt à Seychalles (1000m³), puis Neuville, puis Mauzun, par l'intermédiaire d'une conduite de refoulement de diamètre 200 mm.

- ✓ Le réservoir de Neuville (200 m³) alimente la partie Est de Sermentizon : Les Rochers, Ricou, Lavenal, Le Pialoux, La Faye. Un nouveau réservoir d'une capacité de 200 m³ a été construit au lieu dit Les Granges sur la commune de Neuville. Il est alimenté par le réservoir de Courcourt.
- ✓ Le réservoir de Mauzun (400m³) alimente le réservoir de Marmy, qui dessert le restant de la commune de Sermentizon.

On note la présence d'un 3^e réservoir désormais hors service : le réservoir de Chatiagoux, situé en limite de bourg.

Le réseau est constitué de canalisations d'un diamètre de 125, 100, 60, 50, 40, 30.

Qualité. Les gestionnaires de l'eau potable ne semblent pas rencontrer de difficultés particulières en termes de qualité d'eau brute, hormis pour l'arsenic dont la norme sur les eaux distribuées a été abaissée de 50 à 10 µg/l en 2001.

Les eaux souterraines du bassin sont caractérisées par des concentrations naturelles élevées en arsenic qui peuvent conduire à des difficultés de production d'eau potable pour certaines collectivités, comme les SIAEP Rive Gauche de la Dore, du Bas Livradois et du Fossat et quelques communes.

Consommation. En 1988, lors de l'élaboration du POS, la consommation journalière pour la commune de Sermentizon était de 142 litres par jour et par habitant.

	Consommation en m ³		
	conso en 2000	conso en 2005	conso en 2008
Sermentizon	24 662	29 755	26 454

Source : Communes, SIAEP de la Faye et Rive Gauche

Perspectives. Sur un plan quantitatif, les gestionnaires n'émettent pas d'observations particulières.

Sur ce site, une interconnexion avec le syndicat de Basse Limagne permet d'éviter les problèmes de manques d'eau ou de régler ceux liés à sa qualité, en changeant la provenance de la ressource ou en la diluant. Le SIAEP Rive Gauche de la Dore collabore également avec le syndicat du Bas Livradois pour des achats réciproques d'eau (le syndicat du bas Livradois, plus en altitude, vend de l'eau au syndicat Rive Gauche en période estivale, car il distribue l'eau de façon gravitaire, ce qui coûte moins chère, mais n'a pas une ressource suffisante l'hiver, ceci l'obligeant à acheter au SIAEP Rive Gauche).

2/ L'assainissement

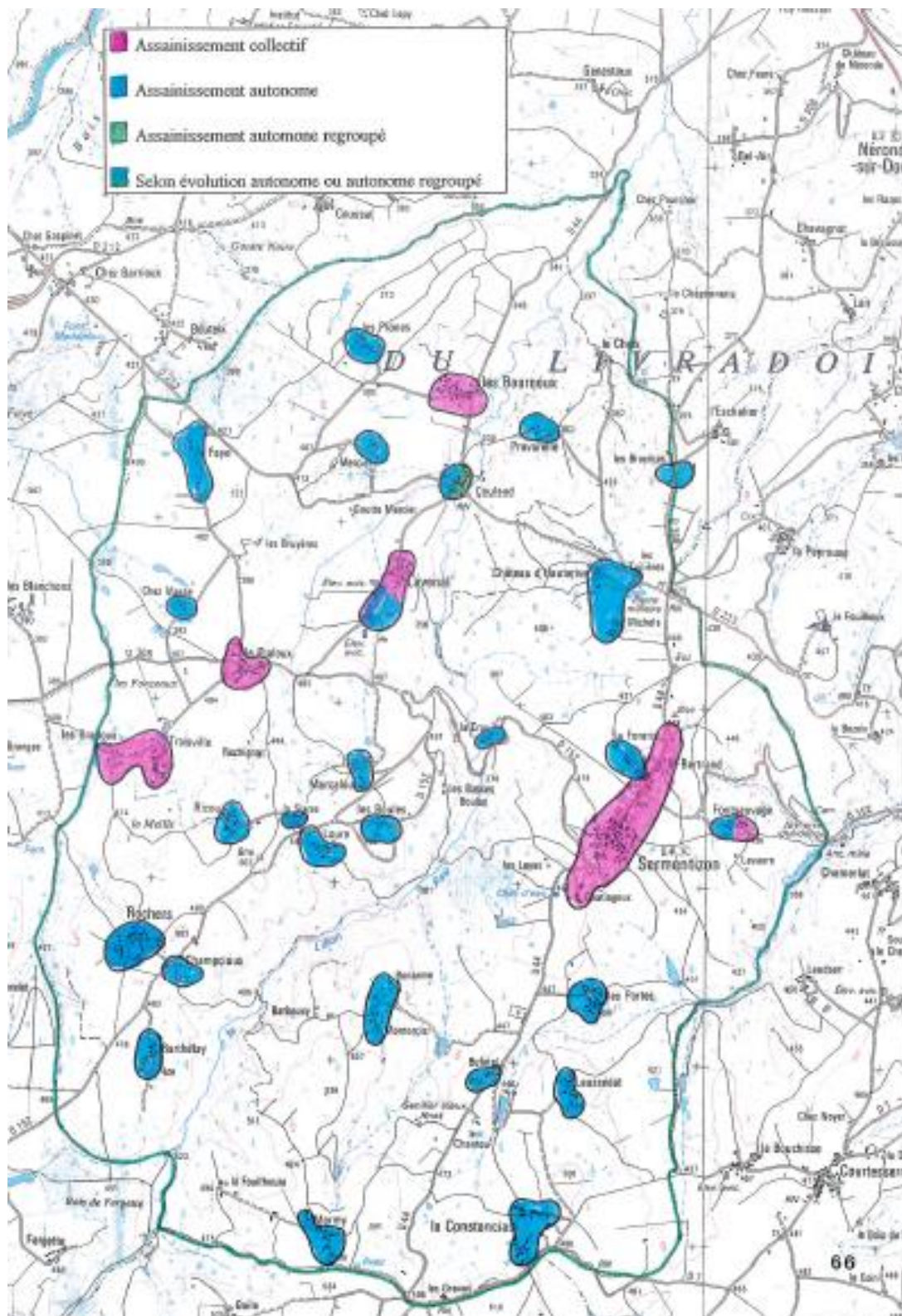
Source des données :

- ✓ Etude d'aptitude des sols à l'assainissement individuel, IEA, 1996.
- ✓ Schéma directeur d'assainissement, DDAF, 1996.
- ✓ Service SPANC, Communauté de Communes du Pays de Courpière.

Rappel des textes réglementaires

Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 : les communes sont tenues de définir les zones de leur territoire relevant d'un assainissement collectif et celles relevant d'un assainissement individuel.

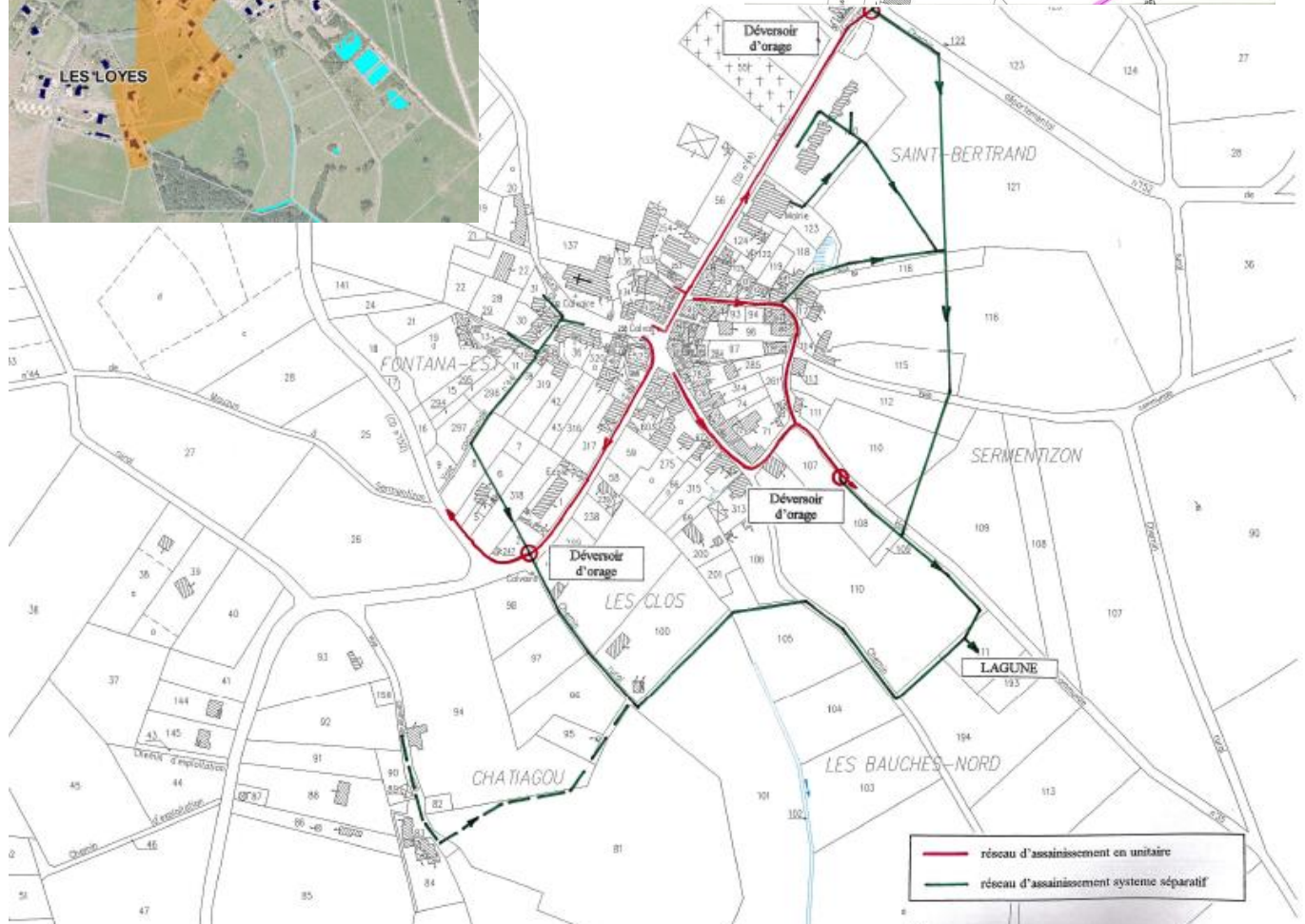
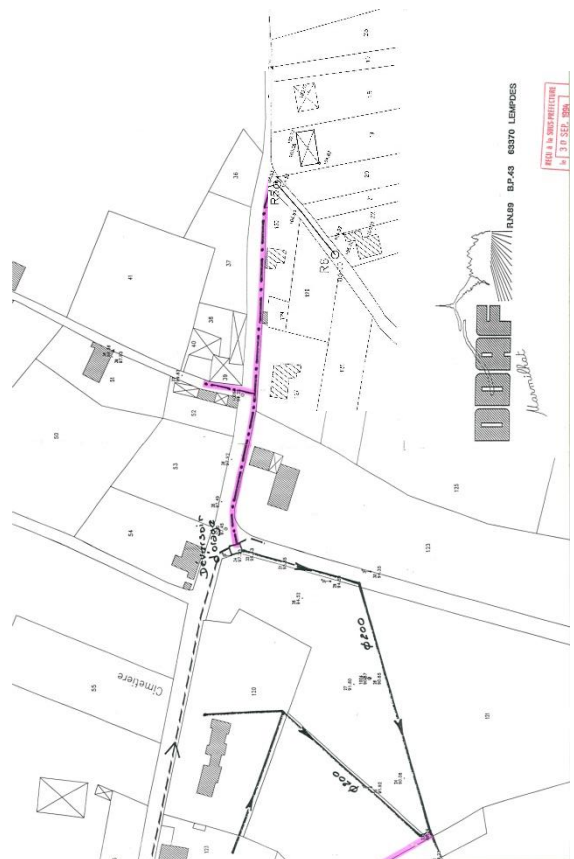
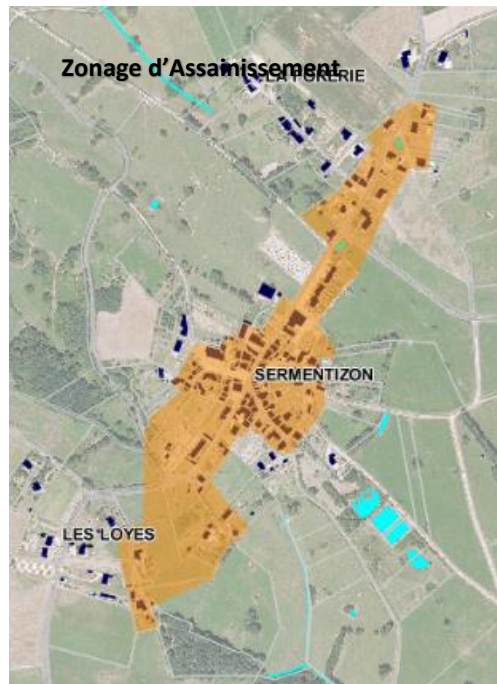
L'Assainissement Collectif



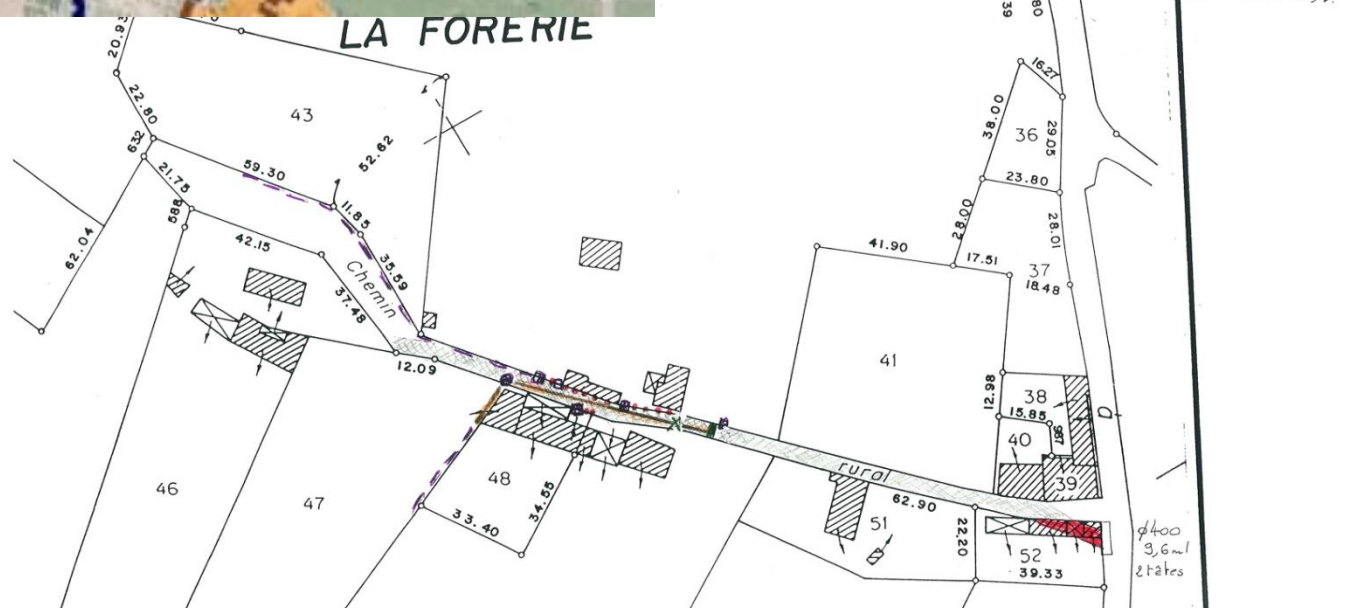
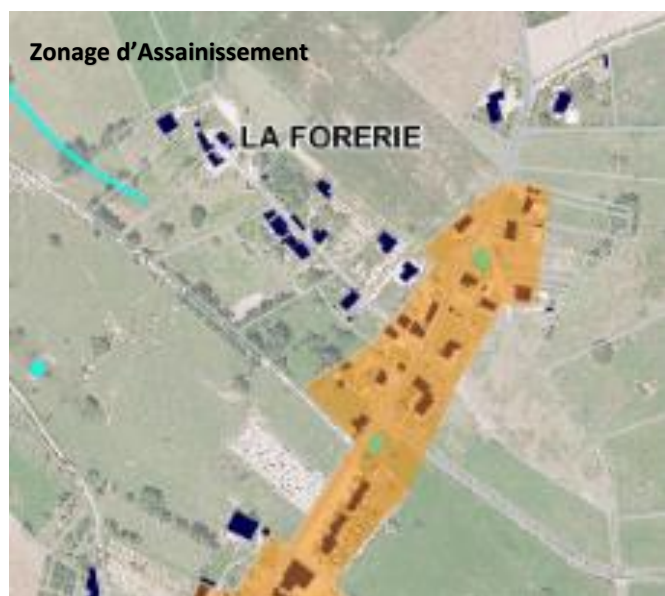
Le Bourg de SERMENTIZON : L'assainissement collectif se compose essentiellement de réseaux unitaires, et se trouve relié à une station d'épuration de type lagunage. Son dimensionnement a été prévu pour recevoir les effluents du Bourg, du village de Chatiagoux au sud, et les écarts au nord (Saint Cerneuf, La Forerie en partie). Elle est d'une capacité de 200 E/H.

Le système collectif a fait l'objet de plusieurs tranches de travaux. Les plus récentes ont été réalisées avec des réseaux séparatifs.

Les collecteurs unitaires sont raccordés au collecteur séparatif par 2 déversoirs d'orage.



La FORERIE : situé au nord du bourg de Sermentizon, les habitations le long du CD44 sont raccordées au collecteur de raccordement de St Bertrand. La partie basse du village ne peut pas être raccordée.



RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2013

Station : SERMENTIZON Bourg Code national : 0463418S0001

Commune d'implantation :	Sermentizon	Date de mise en service de la station :	septembre 1994
Capacité constructeur :	200 EH (12 Kg DBO ₅)	Débit nominal (de temps sec) :	30 m ³ /j
Type d'épuration :	Lagunage naturel	Exploitant :	SERMENTIZON
Maître d'ouvrage :	SERMENTIZON	Filières boues :	
Filières eau :		Industries raccordées :	
Type de réseau :		Technicien référent :	Loïc ANDRAUD
Nom du milieu récepteur :			

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO ₅			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend.	Entr.	Sortie	Rend.	Entr.	Sortie	Rend.		Entr.	Sortie	Rend.	Entr.	Sortie	Rend.	Entr.	Sortie	Rend.
	m ³ /j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Nor-me								60													

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels)

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/06/2013	6,7	60	10	17	18	

Commentaires

Nombre de visites du SATESE ou participation à des réunions au cours de l'année 2013 : 1 réparties :

Bilans 24h	AS réglementaire	Visites avec analyse	Visites test	Visites courantes d'AS	Visites réception d'AS	Réunions
		1				

Conclusions

L'entretien est satisfaisant.

Le curage de la première lagune est à prévoir rapidement (année 2014).

Les résultats sont satisfaisants en sortie de station.

Source : SATESE, 2014.

www.lavb.cg63.fr



Le PIALOUX dispose d'un petit réseau unitaire ne desservant pas l'ensemble des habitations. Le rejet se fait sur la parcelle 104, ce qui crée une pollution visuelle et olfactive. (Source : schéma directeur, 1996).

Depuis la mise en place d'un schéma directeur d'assainissement en 1996, une station d'épuration de type filtre à roseaux a été mise en place.

RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2013

Station : SERMENTIZON Pialoux Code national : 0463418S0002

Commune d'implantation :	Sermentizon	Date de mise en service de la station :	octobre 1999
Capacité constructeur :	100 EH (6 Kg DBO ₅)	Débit nominal (de temps sec) :	m ³ /j
Type d'épuration :	Filtre à sable	Exploitant :	SERMENTIZON
Maître d'ouvrage :	SERMENTIZON	Filières boues :	
Filières eau :		Industries raccordées :	
Type de réseau :		Technicien référent :	Loïc ANDRAUD
Nom du milieu récepteur :			

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
	m³/j	%	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	%	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %	Entr. kg/j	Sortie mg/l	Rend %
Moy																					
Mini																					
Maxi																					
Norme					50			60			35	60									

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels)

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/06/2013	130	56	4	4,5	5,1	7,8

Commentaires

Nombre de visites du SATESE ou participation à des réunions au cours de l'année 2013 : 1 réparties :

Bilans 24h	AS réglementaire	Visites avec analyse	Visites test	Visites courantes d'AS	Visites réception d'AS	Réunions
		1				

Conclusion

L'entretien est satisfaisant.

Les résultats sont corrects en sortie de station.

Enlever les plantes indésirables dans les casiers à roseaux (orties).

Source : SATESE, 2014.

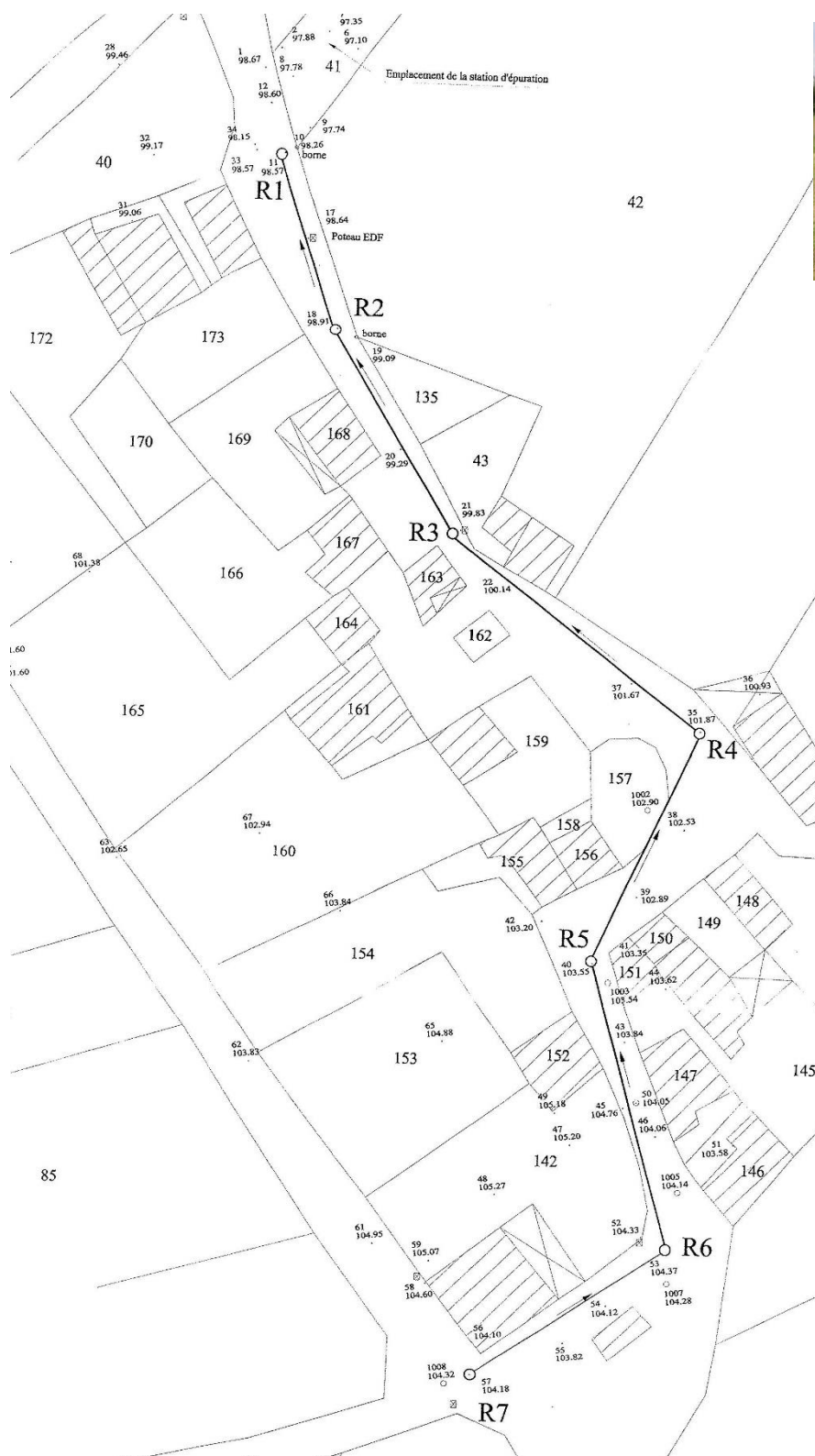
www.lavb.cg63.fr

La FONTSAUVAGE dispose d'une station de type filtre Eparco.

Station de Fontsauvage.



Annexes sanitaires



Zonage d'Assainissement



RAPPORT DE SYNTHÈSE ANNÉE 2013

Station : SERMENTIZON Fontsauvage Code national : 0463418S0003

Commune d'implantation :	Sermentizon	Date de mise en service de la station :	mai 2006
Capacité constructeur :	16 EH (0,96 Kg DBO ₅)	Débit nominal (de temps sec) :	m ³ /j
Type d'épuration :	Filtre à sable	Exploitant :	SERMENTIZON
Maître d'ouvrage :	SERMENTIZON	Filières boues :	
Filières eau :		Industries raccordées :	
Type de réseau :		Technicien référent :	Loïc ANDRAUD
Nom du milieu récepteur :			

Charges reçues, concentrations sur effluent traité et rendements station

	Débit	Ch. Hyd.	MES			DCO			DBO5			Ch. Org.	NK			NGL			Pt		
			Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend		Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend	Entr.	Sortie	Rend
	m³/j	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%	kg/j	mg/l	%
Mini																					
Maxi																					
Norme					50			60			35	60									

Concentrations sur effluent traité (prélèvements ponctuels)

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NK (mg/l)	NGL (mg/l)	Pt (mg/l)
06/06/2013	110	208	64	48	49	

Commentaires

Nombre de visites du SATESE ou participation à des réunions au cours de l'année 2013 : 1 réparties :

Bilans 24h	AS réglementaire	Visites avec analyse	Visites test	Visites courantes d'AS	Visites réception d'AS	Réunions
		1				

Conclusion :

L'entretien est satisfaisant.

Il est difficile de recueillir un échantillon en entrée.

Les résultats sont médiocres en sortie de station.

Source : SATESE, 2014.

www.lavb.cg63.fr

L'Assainissement Individuel ou Autonome

Le territoire communal se compose en grande majorité, de sols peu perméables. L'étude d'aptitude des sols réalisée en 1996 (IEA) soulignait que les sols étaient insuffisamment perméables pour recevoir un assainissement individuel.

Un certain nombre de conditions défavorables à l'assainissement individuel sont à prendre en compte :

- ✓ Le niveau de la nappe souterraine est trop élevée.
- ✓ Les sols sont insuffisamment épais sur un substratum imperméable.
- ✓ Les pentes de terrain trop fortes.

La grande majorité des villages et écarts ne possède ni réseau, ni traitement. L'absence de collecteurs constitue un avantage pour les milieux récepteurs. En effet, les effluents traités dans les fosses septiques attenantes aux habitations d'une part et les rejets en ce qui concerne les habitations non équipées d'autre part, permettent une diffusion éparse des différents flux de pollution, favorisant jusqu'à présent une certaine épuration naturelle. (source : schéma directeur d'assainissement, 1996).

Cependant, cette situation risque d'évoluer avec la modernisation des équipements ménagers et l'accueil de nouvelles populations.

Les villages et écarts sans assainissement :

1. Les BOURNOUX : habitat très concentré, ne permettant pas forcément de s'équiper en assainissement autonome. Le village est équipé de collecteurs d'eaux pluviales, avec grilles avaloirs. Les effluents sont dirigés vers le ruisseau le Lilion.
2. LAVENAL : village très groupé, très peuplé.
3. FONSAUVAGE : équipement en fosse septique.
4. RICOU : assainissement autonome. En 1996, on ne notait pas de concentration d'effluent.
5. ROCHERS : l'assainissement autonome ne semble pas poser de problème.
6. TROISVILLE – LES BRADOUX : la configuration topographique permet l'écoulement gravitaire de Troisville vers Les Bradooux. Pas de réseaux. Des nuisances existent.
7. LE CHEIX
8. COULEAUX
9. CHATEAU d'AULTERIBE
10. BARTHELAY
11. LES PORTES
12. LAUSSEDAT
13. LA CONSTANCIAS : pas de réseau. Les écoulements privés stagnent dans les fossés, s'expliquant par la faiblesse de la pente.

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé à l'échelle intercommunale le 1er janvier 2006 conformément à la loi sur l'eau de 1992 et plus récemment de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

Selon le Zonage d'Assainissement, trois autres secteurs (Les Bournoux, Laval (en partie) et Les Bardoux/Troisville) sont signalés comme étant en zonage collectif. Ces derniers sont dépourvus de station de traitement mais disposent partiellement de réseaux de collecte. Ces secteurs sont déclassés de l'assainissement collectif.



Il a pour missions :

- ✓ de contrôler l'implantation et la bonne exécution des nouvelles installations d'assainissement non collectif
- ✓ de contrôler le bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif
- ✓ de sensibiliser, d'informer les usagers du SPANC

Le SPANC a réalisé des contrôles sur l'ensemble des installations individuelles de la commune de SERMENTIZON, soit 220 installations, entre fin 2008 et 2011. (Note : le nombre d'installation ne correspond pas forcément au nombre de maisons, car certaines constructions se partagent une installation).

Le bilan fait ressortir :

- ✓ très peu d'installation individuelle sont aux normes.
- ✓ 42 installations sont jugées favorables. Elles ne génèrent pas d'impact environnemental même si elles ne sont pas complètement aux normes.
- ✓ 74 sont jugées acceptables. Les installations ne sont pas conformes mais ne génèrent pas de pollutions majeures.
- ✓ 92 installations jugées non conformes.

Les problématiques récurrentes des installations individuelles :

- ✓ La nature des sols, très argileux, ne sont pas propices à l'infiltration.
- ✓ Les hameaux denses.
- ✓ Les constructions sans terrain.

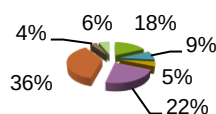
Ces problématiques concernent surtout les hameaux des BOURNOUX et de LAVENAL.

La création ou la réhabilitation d'un assainissement individuel est difficile compte tenu de ces contraintes. La mise en place d'un assainissement semi collectif pourrait résoudre une partie de cette problématique.

Dans le cadre de réflexion pour l'élaboration du PLU de SERMENTIZON, les acteurs du SPANC souligne que pour les nouvelles constructions à venir, un minimum de 1500m² par terrain est nécessaire pour mettre en place un assainissement individuel adéquate.

Situation des ANC de SERMENTIZON - SPANC - 2012

- Favorable
- ANC neuf suite PC
- Favorable après réhab
- Acceptable
- Défavorable
- Défavorable en cours de réhab



Favorable = installation contrôlée comme étant conforme et non polluante

ANC neuf suite PC = installation neuve contrôlée suite à un permis de construire

Favorable après réhabilitation = installation qui à la base a été contrôlée comme non conforme et polluante et qui depuis a été refaite à neuf

Acceptable = Installation non conforme à faible pollution

Défavorable = absence d'installation ou installation non conforme à forte pollution

Défavorable en cours de réhabilitation = installation défavorable pour laquelle l'usager a déposé un dossier de remise aux normes (donc réhabilitation en cours)

PC en cours = installation qui est en cours de réalisation dans le cadre d'un dépôt de permis de construire pour une maison neuve.

3/ Les déchets

Le service d'élimination des déchets de la CCPC est géré par la communauté de communes :

- En régie directe pour :

- ✓ La collecte des ordures ménagères, se fait sur 659 points de regroupement et représentait 2 018,16 tonnes en 2007.
- ✓ La collecte sélective en porte à porte (412,28 tonnes, confiées par la suite au centre de tri Echalière à Clermont-Ferrand).
- ✓ La collecte par apport volontaire dans des conteneurs (243,82 tonnes), sur 39 « Points Tri » du territoire.
- ✓ La déchetterie où 1680,74 tonnes de déchets ont été collectés en 2007.

- En prestation de service :

- ✓ Le transport de déchets
- ✓ Le tri des 412,18 tonnes de la collecte sélective (centre de tri Echalière à Clermont-Ferrand).
- ✓ Le compostage des déchets verts sur la commune de Lempty.
- ✓ Le stockage, sur le centre de stockage de déchets ultimes de type centre d'enfouissement technique de classe 2, qui est situé sur la commune de Cusset.

Notons que l'ancienne décharge de Courpière a été requalifiée et que le projet de déplacement de la déchetterie de la CCPC sur le site de Lagat est en cours, « afin de respecter la réglementation (...) et d'anticiper la forte augmentation des déchets collectés et triés ».

Un plan de communication a été mis en place, dans une optique de préservation de l'environnement, avec la distribution d'une lettre du tri ainsi que des interventions auprès des particuliers.

La CCCP adhère au VALTOM (Syndicat pour la Valorisation et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés), dont la mission est d'organiser une filière de gestion des déchets ménagers et assimilés dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire, en cohérence avec le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme. Hormis ses compétences pour la réalisation et l'exploitation d'installations (déchetteries, CET, centres de transfert, plateformes de compostage et de broyage) en vue du transfert, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés ainsi que du stockage des déchets ultimes, le VALTOM a un rôle d'assistance auprès des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre des projets dans le développement des collectes sélectives.

La déchetterie la plus proche se situe à Courpière.